

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 64/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14
Pour 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 9 septembre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint			RODRIGUEZ François
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller			MURET Nicolas

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REHABILITATION ET L'AMENAGEMENT D'UN ENSEMBLE BATI DANS LES REMPARTS – DEMANDE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 4 et 6 Rue Basse, parcelles J420 et J421, et des travaux d'aménagement de l'immeuble prévus pour la création d'une surface commerciale de 88 m² au rez-de-chaussée et de 4 logements au niveau 1 et 2, un plan de financement de cette opération a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, modifié le 20 mai et le 10 juin 2021.

Les marchés de travaux ont été lancés début 2021 et ont débuté aussitôt les marchés attribués.

Mais à la suite des difficultés financières rencontrées par la commune à partir de la fin de l'année 2021, les travaux ont été interrompus par ordre de service jusqu'en juin 2023.

Or, la commune étant toujours dans l'incapacité de poursuivre la réalisation de ces travaux, il a été décidé de résilier ces marchés pour motif d'intérêt général à compter du 30 avril 2025.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite un financement auprès de la Communauté de Communes Larzac et Vallées dans le cadre du dispositif des fonds de concours intercommunaux à hauteur de 30 000 €, valable une fois pendant la mandature.

Le projet pour la réhabilitation et l'aménagement d'un ensemble bâti dans les remparts s'élève à 314 286.59 € HT - 375 993.05 € TTC pour les honoraires et travaux (hors frais d'acquisition).

Les montants inscrits tiennent ainsi compte des dépenses réelles des travaux qui ont été réalisées à ce jour ainsi que des subventions réellement perçues.

OPERATION	HT	TTC
Frais acquisition	121 281,40 €	121 281.40 €
<i>Sous-total acquisition</i>	<i>121 281,40 €</i>	<i>121 281.40 €</i>
Honoraires, études	42 027.03 €	50 432.44 €
Travaux	272 259.56 €	324 993.05 €
<i>Sous-total honoraires, travaux</i>	<i>314 286.59 €</i>	<i>375 425.49 €</i>
TOTAL	435 567.99 €	496 706.89 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir ainsi un nouveau plan de financement décrit ci-dessous :

FINANCEMENT DE L'OPERATION

314 287 € HT (Travaux, honoraires)

DETR : 92 208.00 € - 29.34 %
Département de l'Aveyron : 30 345.00 € - 9.66 %
Fonds de concours CCLV : 30 000.00 € - 9.55 %

Autofinancement : 161 734.00 € - 51.46 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 14 VOIX POUR:

- **APPROUVE** le plan de financement modifié décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la CCLV et à signer tous les documents nécessaires s'y afférant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le : 18/09/2025

Et de la transmission à la Sous Préfecture le : 18/09/2025

 **Le Maire**
François RODRIGUEZ